



Fonction publique : **FO** demande à reparler des salaires

- A l'issue d'une rencontre **entre la ministre de la fonction publique** et les **fédérations de fonctionnaires**, **FO** demande plus que jamais l'ouverture de négociations salariales. Tandis que **M^{me} Girardin** n'inscrit pas ce dossier à l'agenda social du second semestre, les dernières statistiques de l'Insee révèlent que le salaire net moyen de l'ensemble des agents était en baisse en 2014.

Hausse des salaires, arrêt des suppressions de postes... Ces dossiers revendicatifs et prioritaires pour les agents de la fonction publique de même que les inquiétudes à propos de réformes telle la réforme territoriale seront-ils entendus par le ministère au second semestre 2016 ? Pas forcément.

A l'issue d'une réunion à laquelle participaient toutes les fédérations syndicales le 20 juillet dernier, **la ministre M^{me} Girardin** a dévoilé un agenda social où ces dossiers n'apparaissent nulle part.

« Cette réunion de Point d'étape et de perspectives a duré trois heures mais n'a été qu'une réunion de propagande pour valoriser les actions entreprises par le ministère » regrette **Christian Grolier** pour **l'UIAFP-FO** (Union interfédérale des agents de la fonction publique).

Aucun dialogue social

Le ministère se félicite ainsi d'avoir réalisé la revalorisation du point d'indice, d'avoir engagé le **PPCR** (protocole sur les carrières et les rémunérations) cependant imposé aux agents en septembre dernier rappelle **FO**.

Il se félicite aussi d'avoir lancé la mise en place du **RIFSEEP**, le nouveau système indemnitaire qui s'appliquera dès l'an prochain à l'ensemble des fonctionnaires, sauf quelques exceptions. Ce système est critiqué par plusieurs syndicats, dont **FO**, car il individualise un peu plus encore les rémunérations dans la fonction publique.

Le ministère se félicite encore des discussions à venir sur le **CPF** (compte personnel de formation) contesté par **FO**, sur le logement des fonctionnaires, sur l'apprentissage, sur la santé et la sécurité au travail...

Cette « autosatisfaction n'a rien à voir avec un quelconque dialogue social » s'insurgent les fonctionnaires **FO** qui ont souligné le 20 juillet que la réunion ministérielle se tenait « simultanément avec le dernier passage en force (49.3) du gouvernement sur la loi Travail ».

Le pouvoir d'achat toujours en berne

Malgré cette « façade » de sujets multiples à aborder dès la rentrée, les dossiers essentiels ne sont pas évoqués regrette ainsi l'UIAFP.

Parmi ces dossiers, celui qui reste essentiel aux yeux des agents est, bien sûr, le dossier salarial.

De son côté, le ministère se félicite d'une revalorisation du point d'indice (base de calcul des traitements/salaires dans le public) après six ans de gel et ne programme aucun rendez-vous salarial d'ici le printemps prochain.

Or, la hausse récente du point d'indice a été minime : +0.6% en juillet. Les fonctionnaires devront par ailleurs attendre février 2017 pour bénéficier d'une nouvelle hausse de 0.6%.

Autant dire, rappelle FO, que cette revalorisation minime et en deux temps ne fait pas oublier que la perte de pouvoir d'achat depuis 2010 est toujours de 8% environ.

« Cette perte est si réelle que le ministère a annoncé que la GIPA, l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, est maintenue. C'est donc que lui-même juge ce maintien nécessaire face à la perte de pouvoir d'achat » explique Christian Grolier.

C'est l'Insee qui le dit !

Alors que FO et d'autres fédérations demandent l'ouverture de négociations salariales, « le ministère argue du contexte budgétaire difficile pour ne rien proposer » s'insurge FO.

La situation salariale des agents dans la fonction publique n'a cependant rien de réjouissant. Et ce sont les dernières statistiques de l'Insee qui le rappellent.

Entre 2013 et 2014, le salaire net moyen de l'ensemble des agents a reculé de 0.2% (en euros constants).

Si le salaire net moyen des seuls fonctionnaires progresse de 0.2%, c'est à mettre sur le compte de la revalorisation indiciaire chez les agents de catégorie C (la plus basse/niveau Smic).

Dans le détail, en effet, le salaire net moyen des agents de catégorie B (intermédiaire) diminue de 0.2% et celui des agents de catégorie A (les cadres) diminue de 0.1%.

Pour les agents non fonctionnaires (contractuels, sous contrats aidés...) le salaire net moyen diminue globalement de 0.8%.

L'Insee constate encore que chez les fonctionnaires, les salaires nets mensuels (en 2014) des deux premiers déciles (bas de l'échelle salariale) ont accusé un recul de 1.7% pour les salaires les plus bas (1483 euros) et de 0.6% pour les salaires de 1778 euros.

Le même phénomène de recul des salaires nets se constate dans les deux déciles en haut de l'échelle salariale. Le recul est de 0.1% note l'Insee.